

## Procès-verbal du conseil communal du 23 mai 2016, 20h00

M. Olivier Bonvin, président du conseil communal de Servion, ouvre la séance à 20h. L'appel nominatif atteint le quorum avec 38 membres présents sur les 48 assermentés, six personnes sont excusées.

### 1. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015

A la page 5, comme indiqué par M. François Clot, il faut corriger le nom du municipal, M. Christophe Chaillet.

L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal sont approuvés à la majorité avec une abstention.

### 2. Communications du bureau du conseil

Le 5 juin prochain, il y aura des votations. Le président prie les conseillers de bien vouloir voter par correspondance avant le vendredi à midi et ceci afin d'alléger le travail de contrôle que le bureau de vote doit effectuer le dimanche matin.

Il rappelle également la séance d'assermentation qui a lieu le 2 juin 2016 pour les conseillers communaux élus pour la nouvelle législature 2016-2021. Par la même occasion, il invite toutes les personnes qui désirent faire partie d'une commission, de faire connaître leur intérêt par avance en envoyant un courriel soit à la secrétaire, soit au président. Pour mémoire, il cite la commission de gestion, la commission des finances, 14 membres en tant que délégués au conseil intercommunal AISFE (Association Intercommunal de Servion, Ferlens, Essertes - des eaux), la commission de l'ASIJ (l'Association Scolaire intercommunale du Jorat), la commission de recours en matière d'impôts et le conseil intercommunal des déchets carnés.

Le dernier conseil de la présente législature a lieu le 27 juin. Par conséquent, les 18 nouveaux membres du conseil communal ne sont pas convoqués ce jour-là. A l'issue de ce conseil, il y aura un petit apéritif.

### 3. Préavis n° 01/2016 – La mise à disposition avec autorisation d'emprunter la somme de CHF 950'000.00 pour financer les travaux de renaturation du ruisseau « Le Flon de Carrouge » à Servion, touchant les parcelles n° 361 et n° 362.

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Olivier Auberson, souligne les aspects sécuritaires et visuels de cette portion de 131 mètres du ruisseau du Flon de Carrouge à Servion qui ne sont plus aux normes ; la précision de l'offre fournie qui laisse peu d'incertitudes quant au bon déroulement de cette revitalisation ; les désagréments sonores qui ne seront que de courte durée. Il souligne, cependant, le prix exorbitant requis pour ces travaux et le fait que, puisque les ouvrages ont déjà été décidés et

validés par la DGE (Direction générale de l'environnement du canton de Vaud), le rôle de la commission n'est plus que consultatif.

Pour la commission des finances, M. Serge Theintz rapporte que, dans un premier temps, la commune financera la totalité des frais dont 35% seront, par la suite, remboursés par la confédération, 60% par le canton et les 5% restants par le « Fonds Naturemade Star ». Il n'y aura, par conséquent, pas d'incidence sur les finances de la commune. Toutefois, la commission des finances a vérifié que dans le cas où la commune devait emprunter, elle serait encore sous le plafond d'endettement.

Le Syndic, M. Cédric Matthey, donne quelques indications de plus quant à la parcelle qui jouxte le site de renaturation traité par le présent préavis. Le propriétaire actuel cherche toujours à vendre son terrain à un prix élevé. En attendant, il est contraint, lui aussi, de respecter les normes en termes de pollution et de nettoyer le site, dont une partie est purement agricole. Etant donné que son terrain est situé également en zone industrielle, il a jusqu'au 30 juin pour mettre à l'abri les machines et autres sources de pollution qui s'y trouvent, mettant en place un récupérateur d'huile afin de supprimer toute provenance possible de contamination.

Il explique le prix élevé du chantier de renaturation par le nombre d'éléments en béton qu'il faut débarrasser.

Le rapport de la commission ad hoc est accepté à la majorité avec deux abstentions et celui de la commission des finances avec trois abstentions. Le préavis est accepté à la majorité avec trois abstentions.

#### **4. Préavis n° 02/2016 – La signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie pour les parcelles n° 61 et n° 643, propriétés de la Commune de Servion, en faveur de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).**

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Bertrand Daout, relève quelques éléments en ce qui concerne le contrat. Le montant annuel de CHF 23'000 a été calculé eu égard au montant perçu par la commune de Mézières pour le collège du Raffort.

Etant donné la durée de cent ans fixée dans le contrat, le total des annuités à recevoir dépasse la somme de CHF 50'000.- autorisée par le conseil communal en février 2012. Ceci explique l'obligation de consulter à nouveau ce dernier.

Il note encore deux points dans les articles 5, où « payer ponctuellement la redevance » est répété, et 6, où le mot « trois » est écrit à la main, faits transmis déjà au notaire selon le syndic.

M. S. Theintz, lit le rapport de la commission des finances qui donne quelques précisions de plus quant aux modalités fixées par le contrat. La somme stipulée est à considérer davantage comme une location de terrain sur 100 ans qu'une rente. Elle est indexée tous les 5 ans sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation et sera versée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

M. Patrice Jordan demande quel montant a été payé en 2013 pour l'achat du terrain. Le syndic dit qu'il s'agissait de CHF 40 par mètre carré pour une surface d'environ 7'500 m<sup>2</sup>.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote. Les rapports des deux commissions sont acceptés à la majorité avec une abstention.

Le préavis est accepté avec une abstention.

**5. Rectification d'un mot à l'art. 45 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux adopté par le Conseil communal le 4 décembre 2015 soit : pour tout bâtiment dont les eaux claires usées aboutissent directement ou indirectement aux installations communales d'épuration, il est perçu du propriétaire une taxe annuelle d'épuration.**

Il s'agit pour le conseil d'accepter de remplacer le mot « claires » dans la phrase du dit article par le mot « usées » de l'article sus-mentionné, objet voté lors du dernier conseil communal du 4 décembre 2015.

Lors du vote, l'objet est approuvé à la majorité avec une abstention.

**6. Communications de la Municipalité**

Le syndic excuse le municipal M. Yves Boand, retenu par des obligations professionnelles.

Autour de Servion, il y a de multiples travaux en cours, dont notamment le début de la construction du collège qui va durer plus d'un an jusqu'à l'ouverture des classes en août 2017. La confection du trottoir le long du chemin de la scierie est presque terminée et la route devait s'ouvrir à nouveau. Cependant, la DGMR (Direction générale de la mobilité de routes) a demandé de prolonger encore la fermeture de cette route. La municipalité a accepté une prolongation d'un mois pour faciliter les travaux lourds entamés au carrefour en amont.

La route devant la déchetterie sera entièrement fermée pendant trois semaines à partir du 22 août. La population sera informée par la distribution d'un tout-ménage dès qu'il y aura plus de précisions à ce sujet.

M. C. Chaillet informe le conseil que, à la suite de longs pourparlers et d'après discussions avec Swisscom autour de montants élevés requis, le réseau de Les Cullayes sera enfin désaturé et bénéficiera d'un débit plus élevé, en principe à partir de mi-mai 2017.

**7. Propositions individuelles et divers**

M. S. Theintz demande ce qui est prévu en ce qui concerne le zoo pendant la période de fermeture de la route entre Servion et Les Cullayes durant ce qui constitue, pour eux, la belle saison.

Le syndic lui répond qu'il n'était pas présent à la séance mais que les représentants du zoo y étaient invités. Il est possible, mais cela reste à confirmer, qu'il y ait un accès par Servion.

M. Alvaro Martins demande des nouvelles concernant l'abribus envisagé à côté du Théâtre Barnabé pour les enfants qui prennent le bus pour aller à Mézières.

Le syndic réitère ses propos de la dernière séance du conseil. Le projet est à l'étude.

M. Jean-Claude Chamorel transmet les remerciements du conseil de paroisse pour l'acceptation de leur projet en ce qui concerne l'école du dimanche. En effet, ils ont approché la municipalité pour leur demander de pouvoir utiliser l'église, pendant les jours de semaine, comme lieu de catéchisme pour les enfants. Avec peu d'aménagements, le lieu se prêterait parfaitement à cette tâche, car il suffit de déplacer la chaire et, en même temps, cela ferait revivre l'église.

M. A. Martins a été sensible à la proposition qui a été faite aux conseillers communaux et propose d'offrir ses jetons de présence à une association du choix de la commune.

La séance est levée à 20h45.